



AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2021/2022

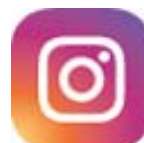


BULLETIN
N°17
17.12.2021

SOMMAIRE

Infos Générales	Page 1
Commission des Compétitions	Page 2
Formation des Entraîneurs - Revalidation	Page 5

INFOS GENERALES



COMMISSION COMPETITIONS

Coupe Territoriale ARA

Les finales de la Coupe Territoriale jeunes (U17M et U18F) qui devaient initialement se dérouler à Voiron lors du Tournoi des Etoiles sont déplacées à APPRIEU.

Nous remercions le club de TERRES FROIDES BASKET qui a accepté de prendre en charge l'organisation des rencontres qui opposeront :

- U18F : Pays Voironnais Basket Club contre IE Pontcharra Sports
- U17M : St Vallier Basket Drôme contre IE Oullins Sainte Foy Basketball

COUPE TERRITORIALE AURA

U18 FÉMININES - FINALE AURA

18/12/2021 - 15:00
APPRIEU - SALLE SPORTIVE L'ENVOL

PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	--	+7	IE PONTCHARRA SPORTS
--------------------------------	----	----	-------------------------

U17 MASCULINS - FINALE AURA

18/12/2021 - 17:00
APPRIEU - SALLE SPORTIVE L'ENVOL

SAINT VALLIER BASKET DROME	--	--	IE OULLINS STE FOY BASKETBALL
-------------------------------	----	----	----------------------------------

 AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

Pour les Seniors Masculins, deux rencontres de repêchage se dérouleront le 18/12 et les 2 vainqueurs seront qualifiés pour le Trophée Coupe de France (chaque rencontre se joue chez le 1^{er} tiré au sort).

COUPE TERRITORIALE AURA


SENIORS MASCULINS - REPÊCHAGE

18/12/2021 - 20:00
GERZAT - GYMNASSE GEORGES FUSTIER

GERZAT BASKET	--	+7	CS PONT DU CHATEAU
------------------	----	----	-----------------------

18/12/2021 - 20:00
OULLINS SAINTE FOY - GYMNASSE SAINTE BARBE

IE-CTC LYON SO BASKET TERRITOIRE	--	--	TAIN TOURNON AG
-------------------------------------	----	----	--------------------



SURCLASSEMENTS



[NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2021-2022](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.

Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.

Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)

Rencontres Remises du 11-12 décembre 2021

Toutes les rencontres concernées sont reprogrammées, soit par dérogation, soit par la commission des compétitions.

Chaque correspondant a reçu un message de modification de convocation de rencontre via la messagerie automatique de FBI. Cependant, il reste quelques cas épineux pour des équipes avec 2 rencontres en retard.

Toutes les rencontres seront à jouer avant le 13 janvier 2022.

E-Marque V2

A l'issue de la rencontre, si l'envoi n'est pas possible pour un problème quelconque, il est conseillé de renouveler l'envoi le lendemain.

En fin de weekend, assurez-vous que la Feuille de Marque est disponible dans FBI et qu'elle soit accessible en lecture.

Si la taille du fichier est égale à 1Ko le fichier est corrompu, dans ce cas veuillez alerter la commission des compétitions qui réalisera la génération du fichier.

Championnats Régionaux U13 – U15

Retrouvez sur le site de la Ligue les [CHARTES U13 – U15](#)

FORMATION DES ENTRAINEURS

Revalidation Régionale des Entraîneurs 2021 / 2022

Mise à jour du 16/12/2021

IMPORTANT :

Refonte des secteurs de formation du CQP, ce qui a une incidence sur les lieux de revalidation. Tous les sites prévus sur le secteur Auvergnat (Clermont / Vichy), pour toutes les dates, sont annulés et déplacés à Andrézieux (42).

Les inscriptions éventuellement déjà réalisées sur ces sites peuvent être maintenues en prenant en compte ce déplacement ; elles peuvent aussi être supprimées sur demande.

La revalidation concerne les entraîneurs des équipes engagées en championnat régional ou national :

- JEUNES de U13 à U20 en R1-R2-R3
- SENIORS en PN-R2-R3
- SENIORS en NF2-NF3-NM3 + PN

L'offre des actions de formation permettant la revalidation est accessible sur le site de l'IFRABB : <https://www.ifrabb.fr/> menu Formations Continues puis page Revalidation Régionale

Pour la catégorie des coachs de Seniors en championnat national et prénational, la parution des offres se fait au fur et à mesure de la mise en place d'actions de formation.

Une communication en directe avec les entraîneurs est aussi mise en place.

Cette semaine étaient prévues les actions suivantes:

- 13/12 à Clermont-Fd : intervention de Guillaume VIZADE (JA Vichy - Pro B)
- 16/12 à Feurs : intervention de Romain TILLON (Feurs - NM2)
- 17/12 à Aix-les-Bains : intervention de Ludovic GUIBERT (Aix-Maurienne - Centre de Formation Pro B)

Il convient de se tenir régulièrement informé des offres disponibles, par l'intermédiaire du BO et en consultant le site de l'IFRABB.

Le principe

En fonction de la catégorie entraînée et du niveau de championnat, l'entraîneur doit des crédits de revalidation

La règle

UN crédit de revalidation s'obtient en participant à UNE action de formation.

Selon le type et la durée de l'action de formation, celle-ci peut valoir un ou plusieurs crédits.

Le tarif

25€ à régler dès l'inscription pour chaque action (ce tarif de base peut varier en fonction de la prestation offerte).

Les obligations

Catégorie	U13 - U15	U17 - U20	SENIORS		
Niveau	R1-R2-R3	R1-R2-R3	R2 + R3	PN	N3 + NF2
Obligation	<i>Nombre de crédits de formation dus</i>				
	2	1	1	2	4

Les situations particulières

- Pour un entraîneur-coach de plusieurs équipes, l'obligation de revalidation ne se cumule pas, celle à prendre en compte est la plus élevée; il peut ensuite s'inscrire indifféremment aux actions de formation concernant l'une ou l'autre des équipes dont il s'occupe.
- **NOUVEAU** : Pour un entraîneur soumis à la revalidation régionale, quelle que soit l'équipe ou les équipes dont il a la charge, s'il est salarié de club en CDI et à temps plein, qu'il est titulaire d'un diplôme de basket BE1/DE ou BE2/DES, il reste soumis aux mêmes obligations mais il peut alors s'inscrire aux actions de formation de son choix, dans les 3 catégories proposées.
- Pour un entraîneur dûment inscrit à une formation d'entraîneur fédéral lors de cette saison 2021 / 2022, son éventuelle revalidation obligatoire pour cette même saison est considérée comme acquise à la condition qu'il suive activement toute sa formation et qu'il se présente à toutes les épreuves.

* Cela concerne les formations dispensées par l'IFRABB: DEJEPS Basket-Ball, BPJEPS Basket-Ball, BPJEPS Bi-qualification Basket-Ball et Activités Physiques pour Tous, Formation Complémentaire, CQP P1, P2 et P3

* Cela ne concerne pas les entraîneurs inscrits en formation Brevet Fédéral, ni les entraîneurs inscrits au CQP dans le cadre d'un Programme Individuel de Formation qui vont repasser les épreuves suite à un échec initial; ceux-ci doivent répondre totalement aux obligations de la revalidation régionale

- Pour un entraîneur soumis à cette revalidation régionale qui interviendrait au sein d'un comité départemental ou de la ligue :

* au bénéfice de la formation de cadres (BF, CQP, etc.) : une intervention technique ponctuelle sera considérée comme une action de formation réalisée, la responsabilité complète d'un parcours de formation vaudra pour revalidation régionale complète acquise (il faudra alors fournir un justificatif certifié par l'organisateur); une intervention en tant que jury n'est pas valable et n'est pas considérée comme une action de formation

* au bénéfice de la formation du joueur (sélections départementales ou régionales) : si l'entraîneur est un membre permanent du staff en catégorie U12, U13, U14 ou U15 (on entend par là la présence à tous les entraînements, stages et tournois finaux en fonction de la catégorie RIC U12, TDE U13, TIS U14 et TIL U15), alors sa revalidation régionale complète sera considérée comme acquise

- Pour un entraîneur occupant un emploi de Cadre Technique, au sein d'un comité départemental ou de la ligue :
 - * s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat régional jeunes ou seniors, sa revalidation régionale est considérée comme acquise
 - * s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat de France seniors alors il est soumis aux obligations courantes
- Par rapport au championnat régional JEUNES qui se dispute cette saison en 2 phases après une phase préliminaire territoriale :
 - * sont considérés comme entraîneur d'équipes régionales, donc soumis à la revalidation régionale, tous ceux qui participent à la phase régionale 1 de novembre à février, y compris les entraîneurs dont les équipes vont descendre en championnat départemental à l'issue de cette phase
 - * devront se mettre en conformité avec l'obligation de revalidation régionale les entraîneurs des équipes qui accéderont au championnat régional (R3) pour la phase 2 de mars à juin après accession depuis leur comité départemental

Actions proposées par les comités départementaux

L'IFRABB a validé 4 actions organisées par des Comités comme permettant de satisfaire aux exigences de la revalidation régionale.

- Comité 26/07 :
 - * JAPS du 25/09 (demi-journée) = 1 crédit
 - * JAPS rattrapage du 25/10 (soirée) = 1 crédit
- Comité 38 :
 - * Campus du 12/09 (demi-journée) = 1 crédit
 - * Clinic du 11/11 (journée) = 2 crédits
- Comité 69 :
 - * JAPS du 25/09 (journée) = 2 crédits
 - * JAPS du 26/09 (journée) = 2 crédits

Les sanctions

En cas de non-respect des obligations liées à la revalidation régionale, le club sera soumis aux amendes financières suivantes pour chacune des équipes faisant défaut.

U13	300 €
U15	300 €
U17M-U18F	300 €
U20	300 €
Seniors R3	500 €
Seniors R2	500 €
Seniors PN	500 €
Seniors N3-NF2	700 €

Votre contact

Franck Bestoso, CTF de la Ligue, est chargé de mission pour la revalidation régionale
06.80.20.08.75 franck.bestoso@aurabasketball.com